

Un Système de Management Environnemental (SME) est l'ensemble des mécanismes propres à l'entreprise qui ont pour objectif la gestion et/ou l'amélioration de la performance environnementale. Il s'agit d'une démarche volontaire et transversale à l'entreprise.

Le contenu et la structure du SME seront fortement liés aux spécificités (historique, activités, taille, localisation, culture...). Il n'est donc pas seulement réservé au monde industriel et aux multinationales, il est aussi accessible aux PME, aux entreprises de services...

Le Système de Management Environnemental est un terme indépendant de toute forme de standardisation ou de reconnaissance officielle. Toutefois, il est possible de faire reconnaître un SME de manière officielle. Les solutions les plus connues sont la norme ISO 14001 et le règlement EMAS. Cette étape permet d'améliorer le SME grâce au regard extérieur du certificateur et de communiquer auprès des partenaires sur la stratégie environnementale.

La norme ISO 14001 et le règlement européen EMAS ne sont donc pas des SME à proprement parler mais bien deux solutions pour une entreprise de faire reconnaître officiellement son système, en répondant à certaines exigences.

A. LA NORME ISO14001:2004

La norme ISO 14001 est un référentiel de Système de Management Environnemental. Cela signifie qu'un SME qui respecte les exigences fixées par le texte de la norme peut être certifié ISO 14001. C'est une norme internationale, bref applicable et reconnue partout dans le monde. La norme peut être adoptée par toutes les structures et pour tout type d'activité.

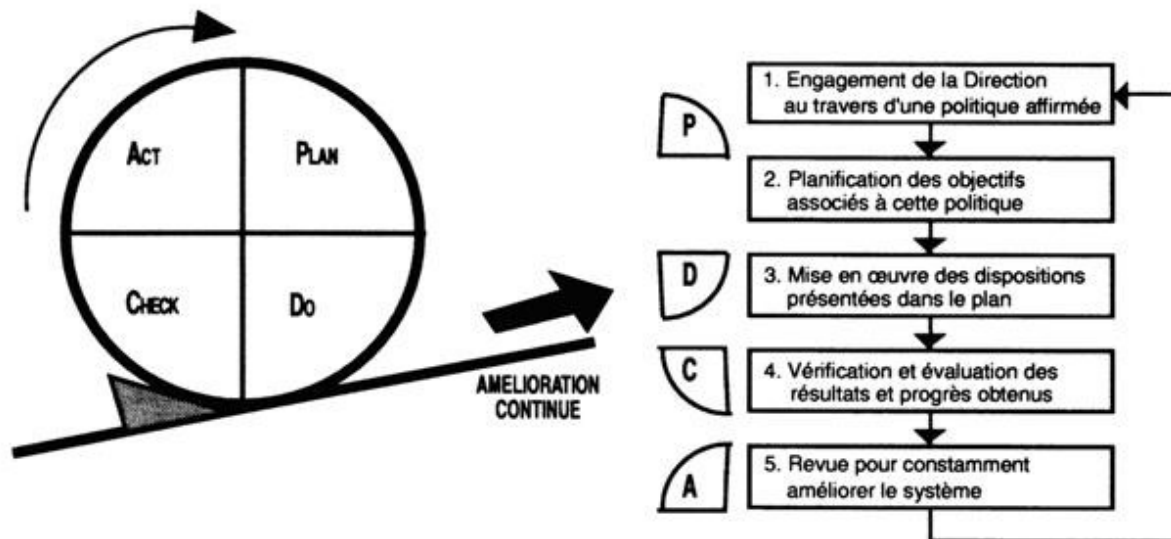
QU'EST-CE QUE LA CERTIFICATION?

C'est une reconnaissance par une tierce partie du respect des exigences de la norme par le SME de l'entreprise. Cette tierce partie est extérieure à l'entreprise et impartiale. La certification est une preuve des qualités organisationnelles et de la capacité à maîtriser les risques liés aux activités au sein de l'entreprise.

LES PRINCIPES FONDAMENTAUX ...

1. L'amélioration continue et la roue de Deming

C'est l'esprit de la norme ISO 14001, son principe directeur. Réaliser en même temps toutes les actions prévues est bien entendu impossible. Concrétiser le programme d'actions petit à petit, à un rythme régulier, mais sans stopper ses efforts, permet de progresser de manière efficace étape après étape. Grâce au retour d'information que le système procure à intervalles réguliers (via les différents indicateurs), l'amélioration des performances du système est continue. Cet effort doit cependant perdurer dans le temps, il n'est dès lors pas question de considérer l'audit de certification comme l'étape finale.



2. La prévention à la pollution :

Soit la mise en place des actions pour éviter la pollution.

3. La conformité à la législation et autres obligations :

La conformité n'est pas exigée pour obtenir la certification ISO 14001, cependant l'organisation doit s'engager à être conforme à la législation dans les plus brefs délais.

POURQUOI UN ISO 14001 DANS L'ENTREPRISE ? ARGUMENTS

- L'ISO 14001 est une norme internationale ;
- La norme n'exige pas de rapport environnemental ;
- Répondre aux attentes des clients qui exigent une connaissance et une maîtrise des impacts environnementaux de l'entreprise ;
- La certification peut être utilisée dans la communication externe vers les clients, les pouvoirs publics, les riverains, le public, les banques et assurances... ;
- Il s'agit pour beaucoup d'un prolongement naturel de la norme de qualité ISO 9001 vers une stratégie de qualité totale du management incluant la norme ISO 14001.

LES CINQ PILIERS POUR L'IMPLEMENTATION D'ISO14001 :

- Développer une politique environnementale ;
- Etablir la planification des démarches en analysant les activités et leur impact ;
- Mettre en œuvre le SME qui définit les contrôles et procédures opérationnelles pour implémenter le programme environnemental ;
- Vérifier et évaluer, sur base des données récoltées, de nouveaux objectifs et des actions correctives ;
- Faire une révision de la gestion environnementale par la direction.

OU SE PROCURER LE TEXTE DE LA NORME ?

Institut Belge de Normalisation (IBN)
Avenue de la Brabançonne , 29
1000 BRUXELLES
Tél. : + 32 2 738.01.05
Fax : + 32 2 733.42.64
info@ibn.be

B. L'ENREGISTREMENT EMAS III

EMAS signifie "Environmental Management and Audit Scheme". Egalement appelé Eco-Audit, il s'agit d'un règlement européen fournissant des lignes de conduite à toute organisation désirant gérer l'environnement de manière volontaire. En adhérant à un EMAS, celle-ci s'engage sur les moyens d'arriver à une amélioration continue des résultats environnementaux, au-delà des obligations légales. Cette valorisation européenne intègre la norme ISO 14001 sans obligation de se faire certifier.

Publié en 1996, l'EMAS a été révisé en 2001 notamment par l'extension de son champ de possibilités et l'intégration de la norme ISO 14001. Il a ensuite été "relifté" en 2010 pour assouplir sa procédure pour les PME, et être plus attrayant pour tous.

POURQUOI UN EMAS DANS L'ENTREPRISE ? ARGUMENTS

- La déclaration environnementale (DE) est une preuve de transparence et d'ouverture au dialogue. C'est un aspect extrêmement important pour les relations avec les clients, les partenaires locaux et les riverains ;
- L'engagement à l'amélioration continue des performances environnementales est porteur de crédibilité, de sérieux, gage de la bonne volonté de l'entreprise ;
- Comme l'ISO 14001, il s'agit d'une reconnaissance officielle, garantissant la bonne gestion des impacts environnementaux des activités de l'entreprise.

LES ETAPES POUR L'IMPLEMENTATION D'EMAS :

- Développer une politique environnementale ;
- Faire une analyse environnementale initiale des activités et leurs impacts ;
- Développer un programme environnemental des actions prioritaires et des objectifs ;
- Etablir un Système de Management Environnemental (SME) qui définit les contrôles et procédures opérationnelles pour implémenter le programme environnemental ;
- Exécuter un audit environnemental interne pour évaluer le SME et la conformité à la législation ;
- Faire une révision du management par la direction ;
- Editer une déclaration environnementale au public qui expose le programme et résume la performance environnementale.
- Obtenir la certification par un vérificateur indépendant.
-

Pour plus d'information sur EMAS consulter : <http://ec.europa.eu/environment/emas/>

C. COMPARAISON ISO14001 ET EMAS

Alors que la norme ISO 14001 certifie la manière par laquelle l'entreprise gère l'environnement c'est-à-dire sa structure de gestion de l'environnement, le règlement EMAS va plus loin. En effet, son enregistrement s'applique à la gestion environnementale proprement dite de l'entreprise, autrement dit l'amélioration des performances environnementales. Il constitue donc une étape supplémentaire à l'ISO 14001, vers plus d'efficacité et de transparence environnementale.

- ISO = l'évolution du système est certifiée
- EMAS = l'évolution des performances environnementales est certifiée

LES ASPECTS QUI DIFFERENT :

- **La conformité réglementaire** : elle est exigée pour un enregistrement EMAS, alors que la norme ISO 14001 demande un engagement de l'organisme à se mettre en conformité dans des délais raisonnables.
- **Amélioration de performance environnementale** : l'engagement est obligatoire pour EMAS. Pour ISO 14001, c'est uniquement un engagement pour la performance du système.
- **Amélioration continue** : une amélioration annuelle est à prouver pour EMAS. L'amélioration continue est requise de manière périodique pour ISO 14001, mais n'impose pas une fréquence précise.
- **L'analyse environnementale initiale** est plus poussée pour l'EMAS
- **La participation du personnel** dans la démarche est demandée pour l'EMAS
- **La déclaration environnementale** n'est pas nécessaire dans l'ISO



Dernière révision : novembre 2010
Document réalisé par :



Union Wallonne des Entreprises

Conseillers en environnement
Chemin du Stockoy 3
B-1300 WAVRE
Tél: 010/47.19.43
www.environnement-entreprise.be
conseillers@uwe.be